








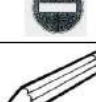



# Fonctionnement de l'EPS

## Quelques précisions sur les règles spécifiques à l'EPS

	<p><b>DANGER</b> AVOIR UNE TENUE ADAPTEE A LA PRATIQUE, A LA METEO.</p> <p>Avoir une paire de chaussures pour le collège + une paire pour le sport = 2 paires !  <b>DES CHAUSSURES DE SPORT AVEC UNE BONNE SEMELLE, LACEES ET ADAPTEES !</b>  <i>Pour être à l'aise – pour pratiquer en sécurité - pour avoir une tenue de rechange (hygiène).          → <u>Quoi qu'il arrive (météo, inaptitudes exceptionnelles, cycle d'intérieur...)</u> <u>avoir sa tenue de sport et ses 2 paires de chaussures.</u></i></p>
	<p><b>ENLEVER SES BIJOUX. Laisser les bijoux aux vestiaires. Ne pas amener ses bijoux les jours d'EPS</b>  <i>pour ne pas se blesser - pour ne pas blesser un camarade - pour ne pas les casser ni les perdre.</i></p>
	<p><b>ATTACHER LES CHEVEUX LONGS.</b>  <i>pour ne pas se blesser (tirés, coincés...) - pour avoir une bonne visibilité et ne pas être gêné(e).</i></p>
	<p><b>RESPECTER LES CONSIGNES SUR LES TRAJETS A PIEDS</b>  <i>Marcher en rang. Ne jamais traverser une rue sans l'accord et le placement de l'enseignant.</i></p>
	<p><b>SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES, NE JAMAIS QUITTER LA SURVEILLANCE DU PROFESSEUR.</b>  <i>Pour être en sécurité lors des leçons d'EPS.</i></p>
	<p><b>Les déodorants spray sont strictement interdits.</b> <i>Pour éviter les dangers liés au manque d'aération dans les vestiaires.</i></p>

	<p><b>RESPECT</b> NE PAS UTILISER, NI SORTIR, TELEPHONE PORTABLE-MP3...au collège, en EPS et à l'AS...</p> <p><i>Pour ne pas perturber les apprentissages. Pour éviter les vols, les jalousies, les pertes d'objet.          Pour respecter les droits à l'image (photo et vidéo des smartphones sont strictement interdites).          → <b>LES ELEVES SONT RESPONSABLES DE LEUR SMARTPHONE et OBJETS DE VALEUR, ILS DOIVENT ETRE VIGILANTS ET NE PAS LES LAISSER SANS SURVEILLANCE.</b>          → <b>IL EST FORTEMENT DECONSEILLE D'AMENER AU COLLEGE SON SMARTPHONE ou OBJET DE VALEUR.</b> * Le professeur d'EPS est responsable des nombreux enfants, des lieux de pratique et du matériel sportif. Il ne peut pas disperser son attention sur les objets des enfants.          * Si l'élève décide de le confier en dernière minute au professeur c'est à ses risques et périls...</i></p>
	<p><b>NE PAS ADOPTER UN LANGAGE (ou UNE POSTURE) VULGAIRE, GROSSIER ou INSOLENT</b>  <i>Pour respecter ses interlocuteurs - pour s'intégrer plus facilement en société -          Pour créer un climat de confiance et de bien-être lors des apprentissages.</i></p>
	<p><b>NE PAS ENTRER DANS LES LOCAUX D'EPS AVEC SES CHAUSSURES SPORTS D'EXTERIEUR</b>  <i>Pour éviter la boue glissante et pour conserver des locaux propres pour chacun.          Laisser les chaussures devant la porte d'entrée.</i></p>
	<p><b>NE PAS MÂCHER DU CHEWING-GUM</b>  <i>Pour respecter ses interlocuteurs et les locaux (chewing gum collé au sol...)</i></p>
	<p><b>AVOIR SON CARNET DE LIAISON EN EPS et de quoi écrire/coller un papier</b>  <i>Pour permettre aux professeurs d'EPS de correspondre avec les parents.</i></p>

	<p><b>ENREGISTREMENT VIDEO</b></p> <p><i>* Information de « captation » de vidéos durant l'enseignement de l'EPS ou de l'AS.          **Des autorisations de « diffusion » de l'image seront systématiquement demandées dans le cas d'un projet de diffusion d'une vidéo.</i></p>
---	---

- Nous vous informons que dans le cadre de la réforme des collèges et des projets de classe, les professeurs d'EPS seront amenés à capter des vidéos et images de la classe avec leur tablette, phablette, ou caméscope d'établissement. Ces enregistrements sont à vocation purement pédagogique, interne à la classe (apprentissage, évaluation, auto visualisation, Enseignement Pratique Interdisciplinaire avec la SVT, la technologie, l'Art Plastique...).
- Si des parents ou responsables légaux s'opposent à cette pratique pédagogique, merci d'adresser un courrier aux professeurs. Dans ce dernier cas, les élèves ne pourront pas participer aux projets pédagogiques de leur classe.
- Dans le cas d'un projet de diffusion d'une vidéo (site internet, diffusion extérieure à la classe), les professeurs transmettront une demande spécifique et précise d'autorisation de diffusion de l'image captée.

SIGNATURE ELEVE :

SIGNATURE PARENTS :